

Connaître et expliquer

Prix de l'audace artistique et culturelle



Délégation Académique Arts et Culture

DAAC



Le Prix de l'audace artistique et culturelle

Il est organisé par le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec la fondation Culture & Diversité.

Il permet de distinguer un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire favorisant l'accès des jeunes aux arts et à la culture. Ce projet est porté par un trinôme :

- > établissement scolaire
- > partenaire culturel
- > collectivité territoriale



Le Prix de l'audace artistique et culturelle

Proposé dans le cadre de la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, ce prix a pour objectif de permettre à tous les élèves d'aborder les trois éléments fondamentaux d'une culture artistique : les connaissances, la pratique et la rencontre avec les oeuvres et les artistes.

Les projets d'éducation artistique et culturelle concernent tous les domaines d'expression artistique et toutes les dimensions de la culture.

Les projets doivent répondre aux critères de sélection suivants >>>



Le Prix de l'audace artistique et culturelle

- > Sensibilisation culturelle et pratique artistique : combiner pratique artistique, rencontre avec les œuvres, les artistes et les propositions culturelles du territoire, dans une démarche de sensibilisation.
- > Démarche partenariale : inscrire le projet dans une démarche territoriale et partenariale en articulant celui-ci avec les politiques éducatives et de développement culturel du territoire.
- > Dynamisme éducatif et pédagogique : s'intégrer dans un parcours d'éducation artistique et culturelle.
- > Démocratie culturelle et public prioritaire : prendre en compte les spécificités du public concerné en évaluant les besoins de celui-ci. Ciblé un public socialement et/ou géographiquement éloigné de l'offre culturelle.
- > Innovation : engager une réflexion pour la construction de projets pouvant s'ouvrir à des formes novatrices de médiation.
- > Valorisation : restituer la démarche de projet artistique et culturel dans une forme aboutie ou non.
- > Temporalité : s'inscrire de manière durable dans le projet d'école ou d'établissement scolaire ainsi que dans la dynamique éducative du partenaire culturel.
- > Diffusion : rayonner au-delà du groupe concerné par l'action et dans les autres temps de vie du jeune.
- > Potentiel de transposition : définir des objectifs et une démarche pédagogiques en termes suffisamment problématisés pour inspirer ou être appliqués à d'autres projets.

Le calendrier de l'édition 2015-16 n'est pas encore communiqué

Le Prix de l'audace artistique et culturelle

- > envoi des dossiers de candidatures par la DAAC aux établissements scolaires
- > envoi des projets susceptibles de répondre aux critères de sélection par les établissements scolaires à la DAAC
- > étude conjointe des dossiers, en fonction des 9 critères pré-cités, par les services de la DAAC et de la DRAC
- > transmission des 3 projets sélectionnés (un par niveau : école/collège/lycée) par la DAAC au secrétariat du Prix
- > sélection nationale des 15 projets finalistes par le jury du Prix
- > proclamation des 3 lauréats par le président du jury et remise des prix

Le Prix de l'audace artistique et culturelle

pour plus d'informations : <http://eduscol.education.fr/cid72063/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle.html>

ne pas hésiter à contacter également

- > les services de la DAAC
- > les services de la DRAC
- > les services culturels de votre territoire
- > les services de votre Inspection Académique